

## NOTE DE SERVICE

N° 04-068-V37 du 12 octobre 2004

NOR : BUD R 04 00068 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE D'HUISSIER DU TRÉSOR PUBLIC DE 2006

### ANALYSE

Date d'application : 12 octobre 2004

### MOTS-CLÉS

FORMATION ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ;  
HUISSIER DU TRÉSOR PUBLIC ; CONCOURS ; PRÉPARATION ;

### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

### DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 03-091-V37 du 23 octobre 2003

### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM	CPE
CSE	PGA	SR	DCC	ACSR	EP							

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE*

*2<sup>ème</sup> Sous-direction - Bureau 2D  
Ecole Nationale du Trésor*

## SOMMAIRE

<b>1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION.....</b>	<b>3</b>
<b>2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES.....</b>	<b>3</b>
<b>3. MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PRÉPARATION .....</b>	<b>3</b>
<b>4. MODALITÉS D'INSCRIPTION .....</b>	<b>4</b>

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves du concours interne d'huissier du Trésor public. ....	5
ANNEXE N° 2 : Programme des épreuves du concours interne d'huissier du Trésor public.....	6
ANNEXE N° 3 : Conditions d'inscription à la préparation au concours interne d'huissier du Trésor public 2006.....	7
ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription à la préparation au concours interne d'huissier du Trésor public 2006.....	8

La Direction Générale ouvrira en 2006, aux périodes habituelles, des concours pour l'emploi d'huissier stagiaire du Trésor public.

Dès lors, et en vue d'assurer la préparation des candidats à titre interne aux épreuves du concours, l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) du Ministère organise un enseignement par correspondance.

Cet enseignement débutera au mois de janvier prochain. Il fait l'objet de la présente note de service.

## 1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION

Cette préparation s'adresse aux agents qui réunissent les conditions statutaires de participation au concours interne d'huissier du Trésor public prévues par le décret n° 97-658 du 31 mai 1997 (publié au journal officiel du 1er juin 1997) fixant le statut particulier de ce corps.

Elle est donc ouverte aux fonctionnaires titulaires et agents publics de catégorie B ou d'un niveau supérieur du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :

- comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours, le temps effectivement accompli au titre du service national venant, le cas échéant, en déduction de ces quatre ans ;
- âgés de moins de 52 ans au 1er septembre 2006 (sous réserve des dispositions législatives relatives à l'inopposabilité des limites d'âges).

Ces conditions sont examinées par le Trésorier-Payeur Général qui atteste, sur le bulletin d'inscription du candidat, qu'elles sont satisfaites.

En cas d'interrogation sur *des situations complexes*, le service du personnel saisit le service des concours et examens de l'ACCT (23 bis rue de l'Université - 75700 PARIS - Tél : 01.55.04.99.93 - Fax : 01.55.04.62.07).

Si les délais sont trop courts, - compte tenu de la date limite d'inscription fixée par l'IGPDE - l'inscription à la préparation sera acceptée par le Trésorier-Payeur Général *sous réserve*. Elle sera ensuite confirmée ou infirmée au candidat au vu de la décision qui sera prise par l'ACCT.

Par ailleurs, les candidats ayant accompli avant leur entrée dans les SDT des services publics comptant dans l'ancienneté requise pour concourir devront produire à la Trésorerie Générale les états de services détaillés certifiés par les Directions ou les Ministères concernés. Ces états seront également transmis, *en cas de difficulté d'interprétation*, au service de l'ACCT susvisé pour décision.

Enfin, les candidatures des agents détachés dans les SDT seront soumises, pour décision, à ce même service.

## 2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES

La nature et le programme des épreuves du concours interne d'huissier du Trésor public, fixés par un arrêté du 29 octobre 1997 (J.O. du 6 novembre 1997), sont précisés en annexes n° 1 et 2.

## 3. MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

La préparation se compose d'un enseignement par correspondance comprenant neuf fascicules dont la parution est répartie de janvier à novembre.

Un contrôle d'assiduité aura lieu 3 semaines après la diffusion du 4<sup>ème</sup> fascicule. Les élèves qui n'auront pas rendu 4 devoirs ne seront plus destinataires des fascicules. Ils ne pourront être remboursés des frais de participation.

Elle est complétée par un galop d'essai et un stage de révision de 7 semaines assuré par l'École Nationale du Trésor public (décomposé en deux phases), qui sera annoncé par une note de service spécifique. Ce stage est en partie commun avec celui des candidats sélectionnés pour le stage de révision au concours interne d'inspecteur du Trésor public 2006.

#### **4. MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Les candidats qui désirent s'inscrire à cette préparation par correspondance sont invités à suivre les consignes indiquées en annexe n° 3.

Ils doivent souscrire *immédiatement et avant le 6 décembre 2004 au plus tard* une demande de participation conforme au modèle joint en annexe n° 4.

Celle-ci devra être adressée, par la voie hiérarchique, à l'IGPDE du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie "Préparations Interministérielles", 20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES CEDEX.

Pour faciliter la gestion des dossiers d'inscription par l'IGPDE, il est demandé aux Trésoreries Générales d'adresser les bulletins d'inscription *au fur et à mesure de leur réception*, sans attendre la date limite d'inscription susvisée.

Enfin, toute question relative à cette préparation devra être formulée auprès de l'ENT (tél. : 01.60.95.19.92 - Mme GINDRE).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE  
Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique  
LE TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL  
CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

HERVÉ GROSSKOPF

## ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves du concours interne d'huissier stagiaire du Trésor public

### **I - Épreuves écrites d'admissibilité**

#### **Épreuve n° 1 :**

Composition sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes politiques, économiques, financiers ou sociaux du monde contemporain (durée : 4 heures - coefficient : 6).

#### **Épreuve n° 2 :**

Une ou plusieurs notes portant sur le programme de droit privé (durée : 3 heures - coefficient : 5).

#### **Épreuve n° 3 (facultative) :**

Traduction en langue française, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe (durée : 2 heures - coefficient : 1).

### **II - Épreuves orales d'admission**

#### **Épreuve n° 1 :**

Réponse à une question parmi deux tirées au sort par le candidat sur les missions, l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés du Trésor, suivie d'une conversation avec les examinateurs (préparation : 20 minutes - durée : 20 minutes - coefficient : 4).

#### **Épreuve n° 2 :**

Commentaire d'un texte ou d'un document pouvant comporter des tableaux et/ou des graphes. (préparation : 15 minutes - durée : 15 minutes - coefficient : 2).

\* \*

\*

Les candidats précisent le cas échéant, dès l'inscription au concours, s'ils souhaitent participer à l'épreuve écrite d'admissibilité n° 3 (facultative).

S'ils optent pour cette dernière épreuve, ils complètent leur demande de la langue choisie. Ce choix ne peut plus être modifié après la date de clôture des inscriptions.

Les épreuves écrites et orales sont notées de 0 à 20.

Sont éliminés de plein droit les candidats ayant obtenu une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission.

Pour l'épreuve facultative, seuls les points obtenus au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte.

ANNEXE N° 2 : Programme des épreuves du concours interne d'huissier stagiaire du Trésor public

## **I - Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : Droit privé**

### **1. Droit civil**

#### ***Les personnes***

- les personnes physiques : existence juridique, nom, domicile, patrimoine;
- les personnes morales : diverses catégories, régime juridique.

#### ***La famille***

- le mariage : formation, preuve et effets du mariage ;
- les régimes matrimoniaux ;
- le divorce et la séparation de corps.

#### ***Les obligations***

- la notion et les sources d'obligations ;
- le contrat : classification, éléments, effets, extinction ;
- la responsabilité civile ;
- les effets des obligations : l'exécution directe et l'astreinte, les droits du créancier (droit de gage général, sûretés réelles et personnelles, action oblique et action paulienne).

#### ***Les biens***

- la classification des biens meubles et immeubles ;
- la possession ;
- la propriété, la copropriété immobilière ;
- l'usufruit et les servitudes.

### **2. Droit commercial**

#### ***Les sociétés commerciales et les groupements spéciaux***

- société anonyme, SARL, sociétés de personnes, EURL, GIE.

#### ***Actes de commerce et commerçants***

- détermination et régime des actes de commerce ;
- définition du commerçant, juridictions commerciales ;
- preuves, libertés du commerce et ses limites ;
- registre du commerce et des sociétés, livres de commerce ;
- artisans.

#### ***Le fonds de commerce***

#### ***Les droits des entreprises en difficulté***

- règlement amiable, redressement et liquidation judiciaires.

### **3. Droit judiciaire privé**

#### ***La procédure civile***

#### ***Les procédures civiles d'exécution***

## ANNEXE N° 3 : Conditions d'inscription

**INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES CEDEX

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

-----

PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE  
D'HUISSIER STAGIAIRE DU TRÉSOR PUBLIC  
- Session 2006 -

Pour vous inscrire à la préparation au concours interne d'huissier stagiaire du Trésor public, vous devez :

- ◆ compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez ci-joint (feuille recto-verso)
- ◆ joindre un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC à titre de participation forfaitaire aux frais, d'un montant de :

**45 euros**

**Il vous est précisé que l'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement des frais de participation forfaitaire.**

**L'IGPDE vous informe que, dans un souci d'équité entre tous les agents s'inscrivant à une même préparation, une participation aux frais d'organisation de la préparation est demandée à l'ensemble des candidats, quel que soit le site où ils exercent leurs fonctions.**

Les agents conservent cependant la possibilité de recevoir la préparation soit à leur adresse administrative soit à leur domicile, le montant forfaitaire restant le même.

De plus, il vous est précisé que les fascicules ne seront plus adressés aux candidats dont l'assiduité sera jugée insuffisante. L'IGPDE ne remboursera, en aucun cas, cette contribution qui ne constitue qu'une participation partielle et forfaitaire aux frais d'organisation.

- ◆ adresser votre bulletin d'inscription et votre règlement le **6 décembre 2004 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique  
- Préparations Interministérielles -  
20, allée Georges Pompidou  
94306 VINCENNES CEDEX

ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription

**INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES CEDEX

**PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE  
D'HUISSIER STAGIAIRE DU TRÉSOR PUBLIC**

- SESSION 2006 -

## Bulletin d'inscription

**- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours -**

M, Mme, Mlle

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

### SITUATION STATUTAIRE

Administration d'origine .....

Grade et échelon actuels .....

Titulaire<sup>1</sup>       Stagiaire       Contractuel       Autre

Administration centrale       Services rattachés

Services déconcentrés       Autres

Catégorie                    A                     B                     C                     D                     Autre

### ADMINISTRATION D'AFFECTATION

Adresse administrative complète (ministère, direction, etc.)

Télédoc

Code postal       Commune

Téléphone<sup>2</sup>       Poste

Mél : .....

Adresse personnelle :

Code postal       Commune

Téléphone

L'IGPDE vous informe que, dans un souci d'équité entre tous les agents s'inscrivant à une même préparation, il a été convenu qu'une participation aux frais d'organisation de la préparation sera désormais demandée à l'ensemble des candidats, quel que soit le site où ils exercent leur fonction. Les agents conservent cependant la possibilité de recevoir la préparation soit à leur adresse administrative soit à leur domicile, le montant forfaitaire restant le même.

Je désire recevoir les documents de la préparation à mon adresse :  personnelle  administrative

Je joins ma participation forfaitaire aux frais qui s'élève à **45 euros** (le chèque ou le mandat-cash est à établir à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC).

**SUITE AU VERSO**

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante

<sup>2</sup> A renseigner obligatoirement



## ANNEXE N° 4 (suite et fin)

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Diplômes : .....

Niveau d'études : .....

Date d'entrée dans l'administration : .....

Date de titularisation : .....

Détail des services accomplis depuis l'entrée dans l'administration : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Durée des services militaires : ..... du ..... au .....

**AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER** : (nombre d'enfants ou de personnes handicapées à charge, veuve, divorcée, etc.) : .....Je reconnais être avisé(e) que la date limite d'inscription à la préparation est fixée au **6 DÉCEMBRE 2004**, et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations précisées sur ce bulletin.

A ....., le .....

(signature)

Visa du supérieur hiérarchique direct (chef de poste, chef de service, ...).

A....., le .....

(cachet et signature)

Le Trésorier-Payeur Général certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions statutaires pour se présenter au concours interne d'huissier du Trésor public de 2006.

A....., le .....

(cachet et signature)

Directeur de la publication :  
Jean BASSERES

**ISSN : 0984 9114**